

Le BAFA

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) c'est, dès 16 ans, la clef pour devenir animateur ou animatrice de façon occasionnelle et à titre non professionnel en centres de loisirs ou en séjours de vacances.

1. Une session de formation générale de 8 jours.
2. Stage pratique de 14 jours minimum en situation d'animation en centre de loisirs ou séjour de vacances.
3. Une session de formation d'approfondissement de 6 jours ou de qualification 8 jours.

La formation permet de développer 4 aptitudes :

- Transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination.
- Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés

COMMENT S'INSCRIRE

- **Avoir 16 ans le 1er jour de la session de formation générale.**
- Posséder **une adresse e-mail qui servira d'identifiant** tout au long du cursus.
- **S'inscrire sur le site du ministère** <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd/> et suivre la procédure.
- **Y déposer impérativement la carte d'identité recto-verso dans l'onglet "Cursus"**, partie "Confirmation d'identité. Les services de l'Etat valideront ensuite la pièce.
- Noter le numéro JS qui attribué (ex: 1234567-ABCD). Ce **numéro est le passeport** du cursus Bafa-Bafd, et **dois** être communiqué dès l'inscription.
- Attention, l'adresse mail utilisé restera l'identifiant, même si celle-ci change par la suite.

Le stage pratique

Le stage pratique doit se dérouler en situation d'animation dans un accueil de loisirs, un accueil périscolaire, un séjour de vacances.

Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la fin de la formation générale et début du stage pratique.

Sa durée est de 14 jours minimum en accueil de loisirs ou séjours de vacances déclaré en tant qu'Accueil collectif de mineurs auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative. Une journée effective de stage pratique comprend au minimum 6 heures. Elle peut être scindée en demi-journées d'une durée de 3 heures minimum.

Il est possible d'effectuer une partie du stage pratique dans un accueil périscolaire déclaré en tant qu'Accueil collectif de mineurs, à hauteur de 6 jours maximum. Pour être déclarées valables, les demi-journées d'intervention en accueil périscolaire doivent comprendre au minimum 3 heures.

Sites internet utiles

S'inscrire : <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd/>
Trouver un stage : <https://www.bafa-lesfrancas.fr>

Référent 70 : Duhamel Frédéric 06.33.79.91.17
frederic.duhamel@francas70.fr

Référent 90 : EVALET Viviane : viviane.evalet@francas70.fr